CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du lundi 12 Juin 2017 à 20h00

***L'an deux mille dix-sept**, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Roche Blanche s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRAUD, Maire.*

Présents : Mme BERTHELOT Claudine, M. CLÉMENCEAU Ronan, Mme CLOUET Delphine, M GAUTIER Charbel, Mme LEMOINE Isabelle, M. PAGEAU Laurent, M. PRAUD Jacques, Mme. RIOUX Angélique, M. SOURISSEAU Freddy, M. VALAT Patrick.

Absents et excusés : Mme BARRON Lise, M. Laurent SIREUDE, M. CAMPAIN Denis, Mme. RENOU Argitxu.

Pouvoirs : M. CAMPAIN Denis donne pouvoir à M. PAGEAU Laurent, M. SIREUDE Laurent donne pouvoir à M. GAUTIER Charbel.

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Total : 12

Monsieur Ronan CLÉMENCEAU est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il ouvre la séance à 20h05.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2017.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 15 mai 2017 appelle deux modifications. En page 1 il est demandé de corriger « Angélique RIOX » par « Angélique RIOUX ». En page 4, il est demandé de modifier le nombre d'abstention par « 0 ».

Il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DCM N°2017-46 : TARIFS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 DE LA CANTINE SCOLAIRE

Rapporteur : Delphine CLOUET

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2016, le système de facturation mis en place est celui du taux d'effort.

La commission scolaire se réunie le 9 juin 2017 afin d'effectuer le bilan de la première année de ce système.

Madame Angélqiue RIOUX interroge la commission scolaire sur ce bilan.

Monsieur Ronan CLÉMENCEAU indique que comme attendu, les effets de seuil ont disparu, ce qui a pour conséquence un impact négatif sur les usagers qui auparavant se trouvaient en fin de tranche de quotient. Il précise que la fréquentation de l'exercice a diminué à la marge par rapport à l'exercice précédent mais aussi qu'une hausse des dépenses liées à un congé maternité est à constater, bien qu'elle ne soit pérenne.

Madame Claudine BERTHELOT précise que la relative baisse de fréquentation du service entre l'année scolaire 2015-2016 et l'année scolaire 2016-2017 correspond à la diminution des effectifs de l'école sur la même période et ne peut incomber à la mise en place du taux d'effort. Pour l'année scolaire 2017-2018, l'école prévoit une hausse des effectifs de 10 enfants ce qui devrait avoir un impact positif sur le service.

Monsieur Patrick VALAT ajoute qu'une baisse des fréquentations peut aussi s'expliquer par la qualité des repas.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit là du point le plus délicat mais que le groupement de commande travaille dans ce sens.

Monsieur Laurent PAGEAU indique que le taux d'effort rempli un rôle social d'accès au service lorsque l'on constate le nombre d'enfants soumis au prix plancher.

Madame Delphine CLOUET informe le Conseil Municipal que la commission scolaire à délibéré pour avis, à l'unanimité, en faveur d'un maintien des tarifs actuels.

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la proposition du comité affaires sociales, cantine et périscolaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉCIDE d'appliquer les tarifs de cantine suivants à compter de la rentrée scolaire 2017-2018 :

- Prix du repas :
  - Taux d'effort voté et appliqué au quotient familial : 0,36 %
  - Prix plancher en deçà duquel les familles ne pourront être facturées : 2,50 €
  - Prix plafond au-dessus duquel les familles ne pourront être facturées : 4,80 €
  - Quotient familial retenu pour les familles d'accueil : 727

- Prix du panier repas :
  - Taux d'effort voté et appliqué au quotient familial : 0,17 %
  - Prix plancher en deçà duquel les familles ne pourront être facturées : 1,30 €
  - Prix plafond au-dessus duquel les familles ne pourront être facturées : 3 €
  - Quotient familial retenu pour les familles d'accueil : 727

DCM N°2017-47 : TARIFS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Rapporteur : Delphine CLOUET

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2016, le système de facturation mis en place est celui du taux d'effort.

La commission scolaire se réunie le 9 juin 2017 afin d'effectuer le bilan de la première année de ce système.

Madame Delphine CLOUET indique que l'année 2017-2018 verra la résiliation de la location du modulaire et le service limitera ses appels aux intervenants extérieurs.

Madame Claudine BERTHELOT précise qu'en contrepartie de ces diminutions des dépenses, le service va investir dans de l'équipement, à commencer par l'achat de crayons 3D pour une valeur de 1 000 €.

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la proposition du comité affaires sociales, cantine et périscolaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉCIDE d'appliquer les tarifs d'accueil périscolaire suivants à compter de la rentrée scolaire 2017-2018 :

- Prix de l'heure de périscolaire :
  - Taux d'effort voté et appliqué au quotient familial : 0,205 %
  - Prix plancher en deçà duquel les familles ne pourront être facturées : 1,40 €
  - Prix plafond au-dessus duquel les familles ne pourront être facturées : 2,90 €
  - Quotient familial retenu pour les familles d'accueil : 727

DCM N°2017-48 : RUE DU PRESSOIR : CONVENTION DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ACCORD DE PARTICIPATION FINANCIER AVEC LE SYDELA

Rapporteur : Jacques PRAUD

Dans le cadre des travaux de la rue du pressoir il est prévu l'effacement des réseaux et la mise en place de l'éclairage public en collaboration avec le SYDELA.

Le SYDELA propose à cet effet une convention et une proposition de participation financière de la commune aux travaux d'un montant de 22 744 ,75 € HT sur les 60 923,21 € HT qui seront engagés sur l'opération.

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la proposition du SYDELA

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VALIDE la convention de travaux d'éclairage public et la participation financière de la commune à hauteur de 22 744,75 € HT, soit 23 610,71 € TTC avec un acompte de 13 646,85 € et un solde de 9 963,86 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et la participation financière ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de l'opération de travaux d'éclairage public de la rue du pressoir.

DCM N°2017-49 : FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT 2017

Rapporteur : Jacques PRAUD

Le Conseil Départemental sollicite la poursuite de participation de la commune de LA ROCHE BLANCHE au titre du fonds de solidarité pour le logement. Cette participation demande de participation s'élève à 193,05 € en 2017. (2015 : 193,05 € / 2016 : 193,05 €)

Pour rappel, ce fond vise à accorder des aides aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de logement.

En 2017, ce fond a permis de venir en aide en faveur de 2 foyers :

- 401,04 € d'aide pour une accession
- 250 € d'aide pour de l'énergie

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉCIDE d'accepter la participation au fonds de solidarité pour le logement pour un montant de 193,05€. Au titre de l'année 2017

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite somme.

DCM N°2017-50 : DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Rapporteur : Jacques PRAUD

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le Conseil Municipal du 15 mai 2017.

Délégations n°3 et 4 : Dépenses d'investissement :

Objet de la dépense	Entreprise	Date du mandatement	Montant TTC
Atelier Municipal LOT 3 : Charpente	GALLARD	02/06/2017	12 836,40 €
Atelier Municipal Maitrise d'œuvre	OXA ARCHITECTURE	02/06/2017	540,00 €
Atelier Municipal LOT 4 : Menuiseries extérieures	SUBILEAU	02/06/2017	4 632,30 €
Atelier Municipal LOT 5 : Menuiseries intérieures	SUBILEAU	02/06/2017	2 629,34 €
Atelier Municipal LOT 6 : Cloisons sèches	SUBILEAU	02/06/2017	6 404,87 €
Atelier Municipal LOT 7 : Carrelage - faïences	CARRELAGE TENDANCE	02/06/2017	9 360,00 €
Atelier Municipal LOT 8 : Peinture	VOLUME ET COULEURS	02/06/2017	767,98 €
Atelier Municipal LOT 9 : Plomberie Sanitaires VMC	EP2C	02/06/2017	2 411,00 €
Atelier Municipal LOT 10 : électricité courants forts et faibles	EP2C	02/06/2017	7 223,23 €
Achat perceuse établi et perfo burineur	LTM	02/06/2017	1 397,30 €
Achat ordinateur Mairie et licences et maintenance	AEI informatique	02/06/2017	1 354,69 €

Délégation n°5 : Conclusions et révisions de louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
NÉANT

Délégation n° 15 : Exercice du droit préemption urbain :
NÉANT

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

PREND note de ces décisions.

COMMISSIONS ET COMITÉS

Nouveau site internet de la commune

Monsieur Freddy SOURISSEAU informe le Conseil Municipal de l'avancée de la commission info. sur le nouveau site internet de la commune, en cours de validation. Le site internet sera mis en ligne à compter du 1er juillet 2017.

Pique-nique du 8 juillet 2017 et Téléthon 2017

Monsieur Charbel GAUTIER informe le Conseil Municipal que le comité consultatif associatif qui s'est réuni le 6 juin 2017 afin de travailler sur l'organisation du pique-nique qui aura lieu dans le parc de la mairie le 8 juillet 2017 et sur le Téléthon 2017. La prochaine réunion aura lieu le 26 septembre 2017.

Marchés de travaux

Monsieur Laurent PAGEAU informe le Conseil Municipal que les marchés de travaux pour l'aménagement des extérieurs de l'atelier municipal, l'aménagement du parking de la salle polyvalente et l'aménagement de la rue du pressoir ont été lancés. Le choix des entreprises sera effectué lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2017.

Extension de l'accueil périscolaire

Monsieur Laurent PAGEAU informe le Conseil Municipal que le CAUE 44 a rendu son dernier rapport concernant l'extension de l'accueil périscolaire. Un marché pour la consultation de la maitrise d'œuvre sera lancé dans les prochaines semaines.

Règlement intérieur de la salle polyvalente

Monsieur Patrcik VALAT, Madame Angélique RIOUX et Madame Delphine CLOUET se portent volontaires pour travailler sur le règlement intérieur de la salle polyvalente.

La séance est levée à 21h04

Le Maire

Jacques PRAUD